



— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

ST-BARTHELEMY

DE SECHILLENNE

N° INSEE 364

LEGENDE

Code du règlement

INONDATIONS	
1	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents ou d'affoulement des berges - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
51	Glissements importants - Construction interdite
52	Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
61	Zone dangereuse - Construction interdite
62	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDEMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 09 1987	ECHELLE 1 / 10000
Dessinateur:	Modifié: 198	
	Approuvé: 198	